

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence du maire, le 15 avril 2014 à 20 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents : M. Paul Leduc, maire  
M. Steve Gagnon, district 1  
M. Pierre O'Donoughue, district 2  
Mme Francine Raymond, district 3  
M. Claudio Benedetti, district 5  
M. Alexandre Plante, district 6  
M. Antoine Assaf, district 7  
M. Pierre Jetté, district 8  
Mme Doreen Assaad, district 9

Sont également présents : M. Claude Chevalier, directeur général adjoint  
Me Isabelle Grenier, directrice des services juridiques et greffière

Sont absents : M. Serge Séguin, district 4  
M. Daniel Lucier, district 10

---

Ouverture de la séance

La greffière constate le quorum.

## 1. Ordre du jour

**140415-149**

### 1.1 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoughue  
Appuyé par le conseiller Pierre Jetté

Et résolu que le conseil adopte l'ordre du jour tel qu'il a été soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 2. Période de questions

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil.

## 3. Procès-verbaux

**140415-150**

### 3.1 PROCÈS-VERBAL – ASSEMBLÉE ORDINAIRE – 18 MARS 2014 – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoughue  
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu que le conseil approuve le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil de la Ville de Brossard du 18 mars 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 5. Travaux publics

**140415-151**

**5.1 NETTOYAGE DES CONDUITES D'ÉGOUTS SANITAIRES - CONTRAT SP-14-703/TP-13-44-AE - OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti  
Appuyé par la conseillère Doreen Assaad

Et résolu que le conseil accorde le contrat SP-14-703/TP-13-44-AE relatif au nettoyage des conduites d'égout sanitaire, pour une période de trois ans, du 16 avril 2014 au 15 avril 2017, avec une possibilité de deux reconductions d'un an, au plus bas soumissionnaire conforme, S.S.E. Environnement inc., selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 594 826,62 \$, taxes de 14,975 % incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**140415-152**

**5.2 TRAVAUX D'AU PLUS 10 000 \$ - MINISTÈRE DES TRANSPORTS - PERMISSION DE VOIRIE**

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoghue  
Appuyé par la conseillère Francine Raymond

Et résolu que le conseil se porte garant du fait que la Ville pourrait, en cours d'année, effectuer des travaux sur les routes de juridiction provinciale pour la remise en état des éléments composant la route, pour reconstruire ces routes selon les normes du ministère des Transports du Québec et les autres exigences particulières apparaissant dans le permis d'intervention, pour un montant estimé ne dépassant pas 10 000 \$.

Le directeur des travaux publics ou le chef de service planification et soutien technique est autorisé à signer la permission de voirie annuelle pour ces travaux.

La présente résolution est valide pour une période de 12 mois à compter de sa date d'adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**140415-153**

**5.3 ENTRETIEN DES PISCINES ET PATAUGEOIRES - CONTRAT SP-14-700/TP-14-15-BA - OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par le conseiller Pierre Jetté  
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu que le conseil accorde le contrat SP-14-700/TP-14-15-BA relatif à l'entretien des piscines et des pataugeoires, au plus bas soumissionnaire conforme, Pégase Construction inc., selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour une durée de sept mois, soit du 16 avril au 31 octobre 2014, pour un montant de 231 619,43 \$, taxes de 14,975 % incluses.

Le coût revient à 208 927,27 \$, taxes nettes. Une somme de 198 000 \$ taxes nettes est prévue au budget de fonctionnement. Le conseil approuve un virement budgétaire de 11 000 \$ pour combler la différence à même les fonds disponibles au budget d'entretien des patinoires extérieures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **140415-154**

### **5.4 ENTRETIEN DES PLATES-BANDES D'ARBUSTES, VIVACES ET GRAMINÉES SUR LES BOULEVARDS DU QUARTIER ET LEDUC - CONTRAT SI-14-723/TP-14-13-PA - OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoghue  
Appuyé par la conseillère Doreen Assaad

Et résolu que le conseil accorde le contrat SI-14-723/TP-14-13-PA relatif à l'entretien des plates-bandes d'arbustes, vivaces et graminées sur les boulevards du Quartier et Leduc, pour une période d'un an avec deux options de prolongation d'un an, au plus bas soumissionnaire conforme, Services Paysagers Dominique Fillion (Jardins Groupe Design Inc.), selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant estimé de 16 871,39 \$, taxes de 14,975 % incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **140415-155**

### **5.5 NETTOYAGE DE PUISARD DE RUE - CONTRAT SP-14-704/TP-13-45-AE - OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti  
Appuyé par la conseillère Francine Raymond

Et résolu que le conseil accorde le contrat SP-14-704/TP-13-45-AE relatif au nettoyage de puisards de rue, pour une période de trois ans, du 16 avril 2014 au 15 avril 2017, au plus bas soumissionnaire conforme, ABC Environnement Inc., selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant estimé de 166 141,17 \$, taxes de 14,975 % incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **140415-156**

### **5.6 ENSEMENCEMENT ET TERRAUTAGE DES TERRAINS SPORTIFS - CONTRAT SI-14-699/TP-14-19-PA - OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoghue  
Appuyé par le conseiller Pierre Jetté

Et résolu que le conseil accorde le contrat SI-14-699/TP-14-19-PA relatif à l'ensemencement et au terreautage des terrains sportifs, pour une période de deux ans, du 16 avril 2014 au 15 avril 2016, au plus bas soumissionnaire conforme, Pelouse Santé inc., selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant, en fonction de la surface en mètres carrés, de 57 364,37 \$, taxes de 14,975 % incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **140415-157**

### **5.7 RÉFECTION DE PAVAGE - CONTRAT SP-14-711/TP-14-08-VO - OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti  
Appuyé par le conseiller Alexandre Plante

Et résolu que le conseil accorde le contrat SP-14-711/TP-14-08-VO relatif à des travaux de réfection de pavage, pour la période d'avril 2014 à décembre 2016, au plus bas soumissionnaire conforme, Pavage Ultra inc., selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant estimé à 1 326 058,99 \$, taxes de 14,975 % incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 6. Loisir, culture et vie communautaire

### 140415-158

#### 6.1 SEMAINE QUÉBÉCOISE DES FAMILLES - 12 AU 18 MAI 2014 - PROCLAMATION

Il est proposé par la conseillère Doreen Assaad  
Appuyé par la conseillère Francine Raymond

Et résolu que le conseil proclame la semaine du 12 au 18 mai 2014 *Semaine québécoise des familles*, sous le thème *Parent à l'oeuvre*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 140415-159

#### 6.2 SERVICES PROFESSIONNELS - ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE CULTURELLE - CONTRAT SP-14-695 – OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Alexandre Plante  
Appuyé par le conseiller Pierre O'Donoughue

Et résolu que le conseil accorde le contrat SP-14-695 relatif à l'élaboration d'une politique culturelle et de son plan d'action au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final, Groupe IBI/DAA inc., selon le prix forfaitaire soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 34 113,08 \$, taxes de 14,975 % incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 140415-160

#### 6.3 GALA DE L'ACTION BÉNÉVOLE 2014 – SERVICE DE TRAITEUR – CONTRAT SI-14-709 – OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoughue  
Appuyé par la conseillère Francine Raymond

Et résolu que le conseil accorde le contrat SI-14-709 relatif au service de traiteur pour le Gala de l'action bénévole, au plus bas soumissionnaire conforme, Las Olas Traiteur, selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 25 093,29 \$, taxes de 14,975 % incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 140415-161

#### 6.4 GALA DE L'ACTION BÉNÉVOLE 2014 – NOMINATION DES LAURÉATS

Il est proposé par la conseillère Francine Raymond  
Appuyé par le conseiller Pierre Jetté

Et résolu que le conseil accorde les différents prix qui seront remis au Gala de l'action bénévole 2014 aux lauréats dont les noms figurent sur la liste jointe et qui seront gardés confidentiels jusqu'à la soirée du 3 mai 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **7. Bibliothèque**

**140415-162**

**7.1 MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS -  
DÉVELOPPEMENT DE COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES  
AUTONOMES - APPEL DE PROJET**

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoghue  
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu que le conseil autorise la demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de projets en développement de collections des bibliothèques publiques autonomes 2014-2015 du ministère de la Culture et des Communications.

La directrice de la bibliothèque est autorisée à signer tout document pour y donner effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**140415-163**

**7.2 JOURNÉE MONDIALE DU LIVRE ET DU DROIT D'AUTEUR - 23 AVRIL 2014 -  
PROCLAMATION**

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti  
Appuyé par le conseiller Pierre Jetté

Et résolu que le conseil reconnaisse et proclame le 23 avril 2014 « Journée mondiale du livre et du droit d'auteur » dans la Ville de Brossard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **8. Finances**

**140415-164**

**8.1 VIREMENTS BUDGÉTAIRES – DU 14 MARS AU 10 AVRIL 2014**

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoghue  
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu que le conseil approuve la liste des virements budgétaires pour la période du 14 mars au 10 avril 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**140415-165**

**8.2 VENTE POUR TAXES 2014 - AUTORISATION ENCHÈRE - DÉLÉGATION**

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti  
Appuyé par le conseiller Pierre O'Donoghue

Et résolu que le conseil ordonne à la greffière adjointe de procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes, le 12 juin 2014 à 10 heures, lesquels immeubles sont indiqués à la liste soumise par la Direction des finances.

Le conseil autorise le trésorier ou son représentant à faire des enchères et à acquérir ces immeubles pour la Ville, lors de cette vente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 9. Ressources humaines

140415-166

### 9.1 ORGANIGRAMME - DIRECTION DES COMMUNICATIONS - MODIFICATIONS

Il est proposé par le conseiller Alexandre Plante  
Appuyé par la conseillère Doreen Assaad

Et résolu que le conseil approuve les changements proposés à l'organigramme de la Direction des communications.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 10. Technologies de l'information

140415-167

### 10.1 IMPLANTATION D'UN RÉSEAU ÉTENDU PRIVÉ ENTRE LES VILLES DE BROSSARD, BOUCHERVILLE ET SAINT-LAMBERT - CONTRAT SP-14-707 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par la conseillère Doreen Assaad  
Appuyé par le conseiller Alexandre Plante

Et résolu que le conseil octroie le contrat SP-14-707 relatif à l'implantation d'un réseau étendu privé entre les villes de Brossard, Boucherville et Saint-Lambert, au plus bas soumissionnaire conforme, Vidéotron s.e.n.c Montréal, selon les prix soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 303 698 \$, taxes de 14,975 % incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 11. Services juridiques

140415-168

### 11.1 ASSURANCES GÉNÉRALES 2014-2015 - RENOUVELLEMENT

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti  
Appuyé par le conseiller Pierre Jetté

Et résolu que le conseil autorise, pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2014 au 30 avril 2015, l'octroi des contrats d'assurances générales à BFL Canada Inc., pour une somme de 86 071,85 \$, taxes incluses, selon le tableau ci-dessous:

<u>Assurances</u>	<u>Assureurs</u>	<u>Courtiers</u>	<u>Montant \$</u> <u>(avant taxes)</u>
Biens	AIG	BFL	25 960 \$
Bris des machines	AIG	BFL	3 614 \$
Délits	AIG	BFL	2 050 \$
Responsabilité civile complémentaire	Lloyds du Canada	BFL	19 535 \$
Responsabilité municipale	AIG	BFL	19 773 \$
Automobile des propriétaires	AIG	BFL	8 033 \$

Le conseil autorise la greffière à signer tout document nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**140415-169**

**11.2 CONVENTION DE BAIL - PANNEAUX D’AFFICHAGE - CBS OUTDOOR CANADA LP - RENOUELEMENT**

Il est proposé par le conseiller Pierre O’Donoughue  
Appuyé par la conseillère Francine Raymond

Et résolu que le conseil approuve la convention de bail à intervenir entre la Ville et CBS Outdoor Canada LP pour la location de sites pour l’installation et l’exploitation de panneaux d’affichage sur le territoire de Brossard, pour une durée de 15 ans, du 15 août 2014 au 14 août 2029.

Le maire et la greffière sont autorisés à signer tout document pour y donner effet.

Les conseillers Antoine Assaf et Steve Gagnon votent contre cette proposition.

ADOPTÉE SUR DIVISION

**140415-170**

**11.3 NUMÉRISATION DE MICROFILMS - CONTRAT SP-14-708 - OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par le conseiller Pierre Jetté  
Appuyé par la conseillère Doreen Assaad

Et résolu que le conseil octroie le contrat SP-14-708 relatif à la numérisation de microfilms, pour un an, du 16 avril 2014 au 15 avril 2015, avec possibilité de quatre prolongations d’un an, au plus bas soumissionnaire conforme, Micromatt Canada Ltée, selon le prix unitaire soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 24 834,60 \$, taxes de 14,975 % incluses.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

**140415-171**

**11.4 RÈGLEMENT REG-278 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1642 AFIN D’AJOUTER, À LA LISTE DES USAGES AUTORISÉS À LA ZONE A02C, LES USAGES HABITATIONS MULTIFAMILIALES DE 3, 4 À 8, 9 À 30 ET 31 LOGEMENTS ET PLUS, LIMITÉ À 35 LOGEMENTS ET D’AJOUTER DES DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES À CES USAGES - ADOPTION**

Il est proposé par la conseillère Francine Raymond  
Appuyé par le conseiller Pierre O’Donoughue

Et résolu que le conseil adopte le règlement REG-278 *modifiant le règlement de zonage 1642 afin d’ajouter, à la liste des usages autorisés à la zone A02C, les usages habitations multifamiliales de 3, 4 à 8, 9 à 30 et 31 logements et plus, limité à 35 logements et d’ajouter des dispositions spécifiques à ces usages.*

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

**140415-172**

**11.5 RÈGLEMENT REG-286 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1642 AFIN D’HARMONISER LES DISPOSITIONS PRÉSENTES DANS CERTAINES ZONES DU SECTEUR MARIE-VICTORIN / ST-LAURENT RELATIVEMENT AU NOMBRE D’ÉTAGES - ADOPTION DU SECOND PROJET**

Il est proposé par le conseiller Alexandre Plante  
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu que le conseil adopte le second projet du règlement REG-286 *modifiant le règlement de zonage 1642 afin d’harmoniser les dispositions présentes dans certaines zones du secteur Marie-Victorin / St-Laurent relativement au nombre d’étages.*

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

**140415-173**

**11.6 RÈGLEMENT REG-290 ORDONNANT DES TRAVAUX D’AMÉNAGEMENT DU CHEMIN DES PRAIRIES, DANS LE SECTEUR L, ET DÉCRÉTANT UN**

## EMPRUNT DE 3 300 000 \$ - ADOPTION

Il est proposé par la conseillère Doreen Assaad  
Appuyé par le conseiller Alexandre Plante

Et résolu que le conseil adopte le règlement REG-290 *ordonnant des travaux d'aménagement du chemin des Prairies, dans le secteur L, et décrétant un emprunt de 3 300 000 \$.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 140415-174

#### 11.7 RÈGLEMENT REG-292 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE TARIF REG-7 AFIN DE REMPLACER LA GRILLE DE TARIFICATION - AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le conseiller Pierre O'Donoughue à l'effet que sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement REG-292 *modifiant le règlement de tarif REG-7 afin de remplacer la grille de tarification.*

### 140415-175

#### 11.8 RÈGLEMENT REG-293 ORDONNANT DES TRAVAUX MUNICIPAUX SUR DOMAINES DE LA RIVE SUD ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 152 000 \$ - AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par la conseillère Doreen Assaad à l'effet que sera présenté, lors d'une prochaine séance, le *règlement REG-293 ordonnant des travaux municipaux sur « Domaines de la Rive-Sud » et décrétant un emprunt de 1 152 000 \$.*

### 140415-176

#### 11.9 RÈGLEMENT REG-294 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1642 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE L11C À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE L09C ET D'AJOUTER DES NORMES PARTICULIÈRES POUR LES STATIONNEMENTS ÉTAGÉS ET L'AFFICHAGE À LA ZONE L11C - AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par la conseillère Doreen Assaad à l'effet que sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement REG-294 *modifiant le règlement de zonage 1642 afin d'agrandir la zone L11C à même une partie de la zone L09C et d'ajouter des normes particulières pour les stationnements étagés et l'affichage à la zone L11C.*

### 140415-177

#### 11.10 RÈGLEMENT REG-294 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1642 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE L11C À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE L09C ET D'AJOUTER DES NORMES PARTICULIÈRES POUR LES STATIONNEMENTS ÉTAGÉS ET L'AFFICHAGE À LA ZONE L11C - ADOPTION PREMIER PROJET

Il est proposé par la conseillère Doreen Assaad  
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu que le conseil adopte le premier projet de règlement REG-294 *modifiant le règlement de zonage 1642 afin d'agrandir la zone L11C à même une partie de la zone L09C et d'ajouter des normes particulières pour les stationnements étagés et l'affichage à la zone L11C.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



## 140415-178

### 11.11 **RÈGLEMENT REG-295 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1642 AFIN DE CRÉER LES ZONES RÉSIDENTIELLES L16H ET L17H À MÊME LA ZONE L02H ET D'AJOUTER LES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES - AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par la conseillère Doreen Assaad à l'effet que sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement REG-295 *modifiant le règlement de zonage 1642 afin de créer les zones résidentielles L16H et L17H à même la zone L02H et d'ajouter les dispositions particulières applicables.*

## 140415-179

### 11.12 **RÈGLEMENT REG-295 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1642 AFIN DE CRÉER LES ZONES RÉSIDENTIELLES L16H ET L17H À MÊME LA ZONE L02H ET D'AJOUTER LES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES - ADOPTION PREMIER PROJET**

Il est proposé par la conseillère Doreen Assaad  
Appuyé par la conseillère Francine Raymond

Et résolu que le conseil adopte le premier projet du règlement REG-295 *modifiant le règlement de zonage 1642 afin de créer les zones résidentielles L16H et L17H à même la zone L02H et d'ajouter les dispositions particulières applicables.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 140415-180

### 11.13 **RÈGLEMENT REG-296 MODIFIANT LE RÈGLEMENT REG-219 RELATIF AU CONTRÔLE DES ANIMAUX POUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT PAR LES MEMBRES DU SERVICE DE POLICE - AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par le conseiller Pierre O'Donoghue l'effet que sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement REG-296 *modifiant le règlement REG-219 relatif au contrôle des animaux pour l'application du règlement par les membres du service de police.*

## 140415-181

### 11.14 **RÈGLEMENT REG-297 MODIFIANT LE RÈGLEMENT REG-270 ÉTABLISSANT LE PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC - VOLET VI MAISONS LÉZARDÉES DE LA VILLE DE BROSSARD AFIN DE PRÉCISER LE RAPPORT À SOUMETTRE POUR L'ATTESTATION DES TRAVAUX - AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par le conseiller Claudio Benedetti à l'effet que sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement REG-297 *modifiant le règlement REG-270 établissant le Programme Rénovation Québec - Volet VI maisons lézardées de la Ville de Brossard afin de préciser le rapport à soumettre pour l'attestation des travaux.*

## 12. Urbanisme

## 140415-182

### 12.1 **COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - PROCÈS-VERBAL RÉUNION DU 19 MARS 2014**

Il est proposé par le conseiller Alexandre Plante  
Appuyé par la conseillère Doreen Assaad

Et résolu que le conseil entérine les recommandations du comité consultatif d'urbanisme du procès-verbal du 19 mars 2014 et approuve les plans d'implantations et d'intégration architecturale énumérés ci-dessous, selon les recommandations et conditions consignées au procès-verbal :

#### **CCU-140319-5.1 *PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA), 5584-5586, RUE ALINE – CONSTRUCTION DE DEUX HABITATIONS UNIFAMILIALES JUMELÉES***

- CCU-140319-5.2** **PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA), 6008, AVENUE AUTEUIL – CONSTRUCTION D'UNE HABITATION TRIFAMILIALE**
- CCU-140319-5.3** **PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA), 7070, RUE OASIS – AGRANDISSEMENT RÉSIDENTIEL**
- CCU-140319-5.4** **PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA), 5960, RUE BOURGEOIS – MODIFICATION DE LA PORTE D'ENTRÉE**
- CCU-140319-5.5** **PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA), 8900 ET 8910, RUE RODIER – CONSTRUCTION DE DEUX HABITATIONS UNIFAMILIALES ISOLÉES**
- CCU-140319-6.1** **PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA), 4150-4200, PLACE DE JAVA – AGRANDISSEMENT INDUSTRIEL ET RÉFECTION DES FAÇADES PRINCIPALES**
- CCU-140319-6.2** **PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA), 3055, BOULEVARD DE ROME – ÉCOLE SECONDAIRE ANTOINE-BROSSARD - RÉFECTION DES FAÇADES DE LA PISCINE**
- CCU-140319-6.3** **PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA), 9380, BOULEVARD LEDUC – QUARTIER DIX30 – PHASES I ET II - AMÉNAGEMENT D'UNE TERRASSE – PRESSE-CAFÉ**
- CCU-140319-6.4** **PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA), 8500, RUE DE LONDRES – ÉCOLE PRIMAIRE SECTEUR L – AMÉNAGEMENT PAYSAGER**
- CCU-140319-7.2** **PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA), 9650, BOULEVARD LEDUC – PHASES I ET II – QUARTIER DIX30 – AFFICHAGE ET MODIFICATION DE LA FAÇADE – WINNERS ET HOMESENSE**
- CCU-140319-7.3** **PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA), 9160, BOULEVARD LEDUC – PHASE III – QUARTIER DIX30 - AFFICHAGE – BANANA REPUBLIC**
- CCU-140319-7.4** **PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA), 5750, BOULEVARD TASCHEREAU, SUITE B – AFFICHAGE – FLOR DECO**
- CCU-140319-7.5** **PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA), 9160, BOULEVARD LEDUC – MODIFICATION DE L'AFFICHAGE – BÂTIMENT S1**
- CCU-140319-7.6** **PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA), 9120, BOULEVARD LEDUC - AFFICHAGE – ROYAL LEPAGE CHAMPLAIN**
- CCU-140319-7.7** **PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA), 9120, BOULEVARD LEDUC – PHASE III – QUARTIER DIX30 – AFFICHAGE – HR2**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**140415-183**

**12.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 8858, RUE RHODA – ZONE R05H – LOT 1 837 772**

A) Audition des personnes intéressées;

Des explications sont fournies en réponse aux questions posées.

B) Adoption

Attendu qu'une demande de dérogation mineure a été déposée ayant pour but de régulariser l'espace libre avant à 4,34 m au lieu du minimum prescrit de 6 m;

Il est proposé par le conseiller Pierre Jetté  
Appuyé par la conseillère Doreen Assaad

Et résolu que le conseil accorde la dérogation mineure demandée relative au 8858, rue Rhoda - Zone R05H - Lot 1 837 772, conformément à la recommandation numéro CCU-140318-8.1 du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**140415-184**

**12.3 DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES - 8500, RUE DE LONDRES - ÉCOLE PRIMAIRE SECTEUR L - ZONE L14H – LOT 5 233 271**

A) Audition des personnes intéressées;

Des explications sont fournies en réponse aux questions posées.

B) Adoption

Attendu qu'une demande de dérogations mineures a été déposée ayant pour but de permettre la réduction de la hauteur du talus exigé à 1,50 m de haut au lieu de 2 m minimum prescrit et de réduire la largeur de la bande paysagère minimale exigée à 6 m au lieu de 7 m minimum prescrit;

Il est proposé par la conseillère Doreen Assaad  
Appuyé par le conseiller Pierre Jetté

Et résolu que le conseil accorde les dérogations mineures demandées relatives au 8500, rue de Londres - Zone L14H - Lot 5 233 271, conformément à la recommandation numéro CCU-140318-8.2 du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**140415-185**

**12.4 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 9120, BOULEVARD LEDUC – BÂTIMENT S9 – PHASE III QUARTIER DIX30 – ZONE L11C – LOT PC-27999**

A) Audition des personnes intéressées;

Aucune question n'a été posée.

B) Adoption

Attendu qu'une demande de dérogation mineure a été déposée ayant pour but d'autoriser une enseigne qui excède de 1,98 m au lieu de 1 m maximum de la limite supérieure de la marquise sur laquelle elle est proposée;

Il est proposé par la conseillère Doreen Assaad  
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu que le conseil accorde la dérogation mineure demandée relative au 9120, boulevard Leduc, local 120 - Zone L11C - Lot PC-27999, conformément à la recommandation numéro CCU-140318-8.4 du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 13. Génie

### 140415-186

#### 13.1 RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE DIVERSES RUES - CONTRAT SI-14-691, OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoghue  
Appuyé par la conseillère Francine Raymond

Et résolu que le conseil accorde le contrat SI-14-691 relatif à des services d'arpentage pour des relevés topographiques sur diverses rues, au plus bas soumissionnaire conforme, Les Arpenteurs-Géomètres Gendron, Lefebvre et associés, selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 24 995,57 \$, taxes de 14,975 % incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 140415-187

#### 13.2 ENTENTE ENTRE UMQ ET GAZ MÉTRO - ADHÉSION

Considérant que les municipalités sont, en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1), gestionnaires et propriétaires de l'emprise publique municipale;

Considérant que la *Loi sur la Régie de l'énergie* (L.R.Q. chapitre R-6.01) accorde au distributeur de gaz naturel un droit d'accès au territoire municipal afin qu'il puisse déployer et entretenir ses réseaux de distribution;

Considérant qu'il est aussi prévu que l'installation de ces réseaux sur le territoire municipal s'effectue selon les conditions convenues entre le distributeur et la municipalité ou, à défaut d'entente, aux conditions fixées par la Régie de l'énergie;

Considérant que, depuis quatre ans, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et ses membres ont déployé des efforts considérables afin que les municipalités puissent recouvrer les coûts découlant de la présence et de l'installation des réseaux de distribution des entreprises de télécommunication et de distribution d'électricité et de gaz;

Considérant qu'il est important que chaque partie, qu'il s'agisse d'une municipalité, d'un contribuable ou d'une entreprise de distribution de gaz, assume sa juste part des coûts découlant de la présence d'équipements dans l'emprise publique municipale ou de leur délocalisation à la demande de la municipalité;

Considérant que l'entente prévoit une compensation pour les coûts assumés par les municipalités sur la base d'un ratio de 2 % des coûts des travaux effectués par Gaz Métro sur le territoire de la municipalité;

Considérant que l'entente prévoit aussi un partage de coûts tenant compte de la dépréciation de l'actif lorsque la municipalité doit exiger un déplacement des réseaux du distributeur de gaz;

Considérant que, le 15 septembre dernier, le conseil d'administration de l'UMQ a entériné le principe et les conditions de l'entente;

Considérant qu'il a été convenu entre l'UMQ et Gaz Métro que l'entente prenne effet à la date de son approbation par le C.A. de l'UMQ, soit le 15 septembre 2013;

Il est proposé par le conseiller Pierre Jetté  
Appuyé par le conseiller Alexandre Plante

Et résolu que le conseil adopte les conditions prévues à l'entente de principe entre l'Union des municipalités du Québec et Gaz Métro conformément à l'entente soumise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**140415-188**

**13.3 NOUVEAU PONT SUR LE SAINT-LAURENT - INFRASTRUCTURES CANADA - INVENTAIRES ARCHÉOLOGIQUES - AUTORISATION**

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoghue  
Appuyé par le conseiller Alexandre Plante

Et résolu que le conseil autorise Infrastructures Canada à procéder à la réalisation d'inventaires archéologiques sur la propriété de la Ville incluse dans les terrains projetés pour les travaux de construction du nouveau pont sur le Saint-Laurent.

La directrice du génie est autorisée à signer le protocole d'entente entre la Ville et Infrastructures Canada et tout document pour y donner effet, en vertu d'un décret ou d'une autorisation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**140415-189**

**13.4 SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE – CONTRÔLE QUALITATIF DE MATÉRIAUX – CONTRAT SP-14-684 – OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti  
Appuyé par le conseiller Pierre Jetté

Et résolu que le conseil accorde le contrat SP-14-684 relatif à la fourniture des services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux, au soumissionnaire qui a obtenu le meilleur pointage final en fonction de la grille de pondération et du prix, Groupe ABS inc., selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 218 354,77 \$, taxes de 14,975 % incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**140415-190**

**13.5 SERVICES PROFESSIONNELS EN GÉNIE - RÉFECTION ET RÉAMÉNAGEMENT DU BOULEVARD GRANDE ALLÉE - CONTRAT SP-14-721 - GRILLE D'ÉVALUATION**

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoghue  
Appuyé par le conseiller Alexandre Plante

Et résolu que le conseil approuve la grille d'évaluation pour l'appel d'offres SP-14-721 relative à la sélection d'une firme pour la gestion et la surveillance du projet d'élargissement du boulevard Grande Allée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**140415-191**

**13.6 CENTRE SOCIOCULTUREL – ACQUISITION DU SYSTÈME DE SONORISATION - CONTRAT SI-14-722 - OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par la conseillère Francine Raymond  
Appuyé par le conseiller Pierre Jetté

Et résolu que le conseil accorde le contrat SI-14-722 relatif à l'acquisition d'un système de sonorisation pour le centre socioculturel, au plus bas soumissionnaire conforme, Le Diplomate Audiovisuel (2963-4490 Québec inc.), selon le prix forfaitaire soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 61 935,31 \$, taxes de 14,975 % incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 140415-192

### 13.7 **PLAN DE MOBILITÉ ACTIVE - OCTROI DE CONTRAT GRÉ À GRÉ AVEC UN ORGANISME À BUT NON LUCRATIF - CENTRE D'ÉCOLOGIE URBAINE DE MONTRÉAL**

Il est proposé par le conseiller Alexandre Plante  
Appuyé par la conseillère Doreen Assaad

Et résolu que le conseil accorde, de gré à gré, le contrat relatif à des services pour la bonification du plan de mobilité active de la Ville, au Centre d'écologie urbaine de Montréal, pour un montant de 31 618,13 \$, taxes de 14,975 % incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

<b>14. Appuis - subventions - participation à des activités de différents organismes</b>
--

## 140415-193

### 14.1 **SUBVENTIONS**

Il est proposé par le conseiller Alexandre Plante  
Appuyé par la conseillère Doreen Assaad

Et résolu que le conseil accorde une subvention de 400 \$, versée sous réserve du respect des conditions exigées à la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes*, au Club de patinage artistique de Brossard et à l'organisme Les Chevaliers de Colomb du conseil de Brossard, numéro 9741.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 140415-194

### 14.2 **CARREFOUR ACTION MUNICIPALE - 26E COLLOQUE - 1ER AU 3 MAI 2014 - INSCRIPTION**

Il est proposé par le conseiller Pierre Jetté  
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu que le conseil autorise l'inscription de la conseillère Doreen Assaad et du conseiller Alexandre Plante au Colloque Carrefour action municipale et famille, qui se tiendra à Victoriaville, du 1<sup>er</sup> au 3 mai 2014. Le coût pour les membres est de 360 \$, taxes de 14,975 % incluses.

Les frais de kilométrage sont remboursés selon la politique en vigueur. Les frais maximums de repas autorisés sont de 15 \$ pour les déjeuners, 25 \$ pour les dîners et 40 \$ pour les soupers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 140415-195

### 14.3 **SEMAINE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE FERROVIAIRE - 28 AVRIL AU 4 MAI 2014 - APPUI**

Considérant la tenue à travers le Canada de la *Semaine de la sécurité publique ferroviaire* du 28 avril au 4 mai 2014;

Considérant qu'il est d'intérêt public de sensibiliser les citoyens aux moyens de réduire les accidents, les blessures et les dommages qui auraient pu être évités et qui sont attribuables à des collisions aux passages à niveau ou à des incidents mettant en cause des trains et des citoyens;

Considérant qu'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec l'industrie ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias, et autres organisations ainsi qu'avec le public pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

Considérant la demande d'Opération Gareautrain que le conseil appuie, en adoptant la présente résolution, les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de la Ville;

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoghue

Appuyé par la conseillère Francine Raymond

Il est résolu que le conseil appuie la *Semaine de la sécurité publique ferroviaire*, un événement national, se déroulant du 28 avril au 4 mai 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**15. Dépôt – documents**

**140415-196**

**15.1 EMPLOYÉS SYNDIQUÉS RÉGULIERS, TEMPORAIRES ET SAISONNIERS -  
EMBAUCHE ET MOUVEMENT DE MAIN D'OEUVRE - DÉPÔT**

La liste d'embauche et de mouvement de main-d'oeuvre des employés syndiqués, réguliers, temporaires et saisonniers datée du 8 avril 2014 est déposée.

**140415-197**

**15.2 APPROBATION DES COMPTES À PAYER – DU 13 MARS AU 9 AVRIL 2014**

La liste des chèques émis en vertu du règlement de délégation du pouvoir, pour la période du 13 mars au 9 avril 2014, est déposée.

**140415-198**

**15.3 ÉMISSION OBLIGATIONS - 10 931 000 \$ - 18 MARS 2014 - OCTROI DE  
CONTRAT**

Le rapport d'adjudication de l'émission d'obligations du 18 mars 2014 est déposé.

**140415-199**

**15.4 RAPPORT FINANCIER - EXERCICE 2013 - DÉPÔT**

Le rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2013 est déposé.

**16. Conseil d'agglomération**

**140415-200**

**16.1 CONSEIL D'AGGLOMÉRATION - SÉANCE DU 17 AVRIL 2014 -  
ORIENTATIONS**

Il est proposé par le conseiller Alexandre Plante  
Appuyé par le conseiller Pierre O'Donoughue

Et résolu que le conseil est favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux points CA-140417- 1.2, 1.4, 1.7, 1.9 à 1.11, 1.14 et 1.17 à 1.33, et est en désaccord avec le point 1.16.

Le conseil donne, au maire ou à son représentant, l'opportunité de voter à l'encontre d'une ou plusieurs de ces orientations si de nouveaux éléments ou information surviennent après l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**140415-201**

**16.2**

**CONSEIL D'AGGLOMÉRATION - RAPPORT DU MAIRE**

Aucun fait significatif relatif à l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 20 mars 2014 n'est mentionné.

**17. Levée de l'assemblée**

**140415-202**

**17.1**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par le conseiller Pierre Jetté  
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu que la séance soit levée à 21 h 04.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

LE MAIRE,

LA GREFFIÈRE,

\_\_\_\_\_  
Paul Leduc

\_\_\_\_\_  
Isabelle Grenier